

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Avril 2021

SOMMAIRE

I - LISTE DES PRESENTS

II - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

III - QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

IV - INFORMATIONS DIVERSES

I-ETATDES PRESENTS

L'an Deux Mille Vingt et Un, le Treize Avril, à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BELSOLA, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames : Virginie PEPE; Rosalba CERBONI; Réhila CADI; Monique MALARET; Martine GALLINA; Marie-France NUNEZ; Magali GIORGETTI; Evelyne SANTORU-JOLY; Evelyne SANCHEZ

Messieurs : Saler REBBADJ; Pascal SPANU; Mohamed LADJAL; Marc DEPAGNE; Louis FERNANDEZ; Laurent BELSOLA; Houssine REHABI; Gilbert CANERI; Elyes M'HAMDI; David GUIOT; Claude BERNEX; Christian TORRES; Akrem M'HAMDI

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames : Martine MULLER; Floriane SOTTA; Fatima LOUDIYI; Aurélie GUIRAMAND

Messieurs : Patrice CHAPELLE; Jean-Louis N'GUYEN; Cédric FELICES

EXCUSÉS

Madame : Nathalie CHOROT-VASSALLO

Messieurs : Eric CAPARROS; Stéphane DIDERO

ABSENTE

Mesdames : Hanna REZAIGUIA

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Erreur ! Nom de propriété de document inconnu. **Evelyne SANCHEZ, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées..**

II – ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

2/ BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

3/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

4/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

5/ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT "LES HAUTS DE SAINT JEAN" – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

6/ BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

7/ BUDGET PRINCIPAL DE PORT-DE-BOUC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

8/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

9/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

10/ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT "LES HAUTS DE SAINT JEAN" – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

11/ BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

12/ VOTE DES TAUX

13/ VERSEMENT DESUBVENTIONS 2021 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A LA CAISSE DES ECOLES

14/ VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

III – QUESTION A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

Rapporteur : Laurent BELSOLA

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021.

Vote

POUR : Le groupe de la Majorité, Le groupe de Mr Spanu, M. Rebbadj, M. M'Hamdi E

CONTRE : M. Bernex

2/ BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : Laurent BELSOLA

Vu les résultats anticipés de l'exercice 2020 du Budget Principal de la commune certifiés par la trésorerie de Martigues,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2021,

Le rapporteur présente à l'assemblée l'affectation des résultats 2020.

RESULTATS CUMULES AU 31/12/2020						
<u>Section</u>	<u>Résultat 2019 reporté en 2020</u>	<u>Résultat 2020</u>	<u>Résultat cumulé 2020</u>	<u>Reste à réaliser 2020</u>	<u>Besoin de financement</u>	<u>Résultat à reprendre au Budget Primitif</u>
Fonctionnement	3 748 636,14	998 526,84	4 747 162,98			3 128 287,47
Investissement	-5 758 834,41	-2 247 743,70	-8 006 578,11	6 387 702,60	-1 618 875,51	-8 006 578,11
TOTAL	-2 010 198,27	-1 249 216,86	-3 259 415,13	6 387 702,60		

Le besoin de financement net de la section d'investissement s'élève à 1 618 875,51 euros et le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 4 747 162,98 euros.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter les résultats de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

DIT que les restes à réaliser arrêtés à 10 252 594,21 euros pour les recettes d'investissement et à 3 864 891,91 euros pour les dépenses d'investissement sont intégrés au budget primitif 2021,

DECIDE d'affecter la somme de 1 618 875,51 euros au financement des dépenses d'investissement,

DIT que le solde de 3 128 287,47 euros sera repris en recettes de fonctionnement sur le budget 2021,

DIT que le résultat d'investissement de -8 006 578,11 euros sera reporté au budget 2021.

Vote

POUR : Le groupe de la majorité
ABSTENTION de l'opposition

3/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : Réhila CADI

Vu les résultats anticipés de l'exercice 2020 du budget annexe des baux commerciaux certifiés par la trésorerie de Martigues,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2021,

Le rapporteur présente à l'assemblée l'affectation des résultats 2020.

RESULTATS CUMULES AU 31/12/2020						
<u>Section</u>	<u>Résultat 2019 reporté en 2020</u>	<u>Résultat 2020</u>	<u>Résultat cumulé 2020</u>	<u>Reste à réaliser 2020</u>	<u>Besoin de financement</u>	<u>Résultat à reprendre au Budget Primitif</u>
Exploitation	402 564,71	100 812,79	503 377,50			502 994,90
Investissement	14 795,77	871,63	15 667,40	-16 050,00	-382,60	15 667,40
TOTAL	417 360,48	101 684,42	519 044,90	-16 050,00		

Le besoin de financement net de la section d'investissement s'élève à 382,60 euros et le résultat d'exploitation à affecter s'élève à 503 377,50 euros.

Conformément à l'instruction M4, il convient d'affecter les résultats de la section d'exploitation.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

DIT que les restes à réaliser arrêtés à 16 050,00 euros pour les dépenses d'investissement sont intégrés au budget primitif 2021,

DECIDE d'affecter la somme de 382,60 euros au financement des dépenses d'investissement,

DIT que le solde de 502 994,90 euros sera repris en recettes d'exploitation sur le budget 2021,

DIT que le résultat d'investissement de 15 667,40 euros sera reporté au budget 2021.

Vote

POUR : Le groupe de la majorité
ABSTENTION de l'opposition

4/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : Christian TORRES

Vu les résultats anticipés de l'exercice 2020 du budget annexe des campings certifiés par la trésorerie de Martigues,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,
Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2021,

Le rapporteur présente à l'assemblée l'affectation des résultats 2020.

RESULTATS CUMULES AU 31/12/2020						
Section	Résultat 2019 reporté en 2020	Résultat 2020	Résultat cumulé 2020	Reste à réaliser 2020	Besoin de financement	Résultat à reprendre au Budget Primitif
Exploitation	170 934,65	7 594,97	178 529,62			170 479,27
Investissement	-428 507,37	423 209,45	-5 297,92	-2 752,43	-8 050,35	-5 297,92
TOTAL	-257 572,72	430 804,42	173 231,70			

Le besoin de financement net de la section d'investissement s'élève à 8 050,35 euros et le résultat d'exploitation à affecter s'élève à 178 529,62 euros.

Conformément à l'instruction M4, il convient d'affecter les résultats de la section d'exploitation.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

DIT que les restes à réaliser arrêtés à 2 752,43 euros pour les dépenses d'investissement sont intégrés au budget primitif 2021,

DECIDE d'affecter la somme de 8 050,35 euros au financement des dépenses d'investissement,

DIT que le solde de 170 479,27 euros sera repris en recettes d'exploitation sur le budget 2021,

DIT que le résultat d'investissement de -5 297,92 euros sera reporté au budget 2021.

Vote

POUR : Le groupe de la majorité
ABSTENTION de l'opposition

5/ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT "LES HAUTS DE SAINT JEAN" – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : Evelyne SANCHEZ

Vu les résultats anticipés de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement "Les Hauts de Saint Jean" certifiés par la trésorerie de Martigues,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2021,

Le rapporteur présente à l'assemblée l'affectation des résultats 2020.

RESULTATS CUMULES AU 31/12/2020						
Section	Résultat 2019 reporté en 2020	Résultat 2020	Résultat cumulé 2020	Reste à réaliser 2020	Besoin de financement	Résultat à reprendre au Budget Primitif
Fonctionnement	2 850 437,87	0,00	2 850 437,87			2 850 437,87
Investissement	-723 813,52	723 813,52	0,00	0,00		0,00
TOTAL	2 126 624,35	723 813,52	2 850 437,87			

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

DIT que le solde de 2 850 437,87 euros sera repris en recettes de fonctionnement sur le budget 2021.

Vote

POUR : Le groupe de la majorité, Messieurs Rebbadj et M'Hamdi E.

ABSTENTION : du groupe de M. Spanu et M. Bernex

6/ BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : Houssine REHABI

Vu les résultats anticipés de l'exercice 2020 du budget des opérations funéraires certifiés par la trésorerie de Martigues,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2021,

Le rapporteur présente à l'assemblée l'affectation des résultats 2020.

RESULTATS CUMULES AU 31/12/2020						
Section	Résultat 2019 reporté en 2020	Résultat 2020	Résultat cumulé 2020	Reste à réaliser 2020	Besoin de financement	Résultat à reprendre au Budget Primitif
Exploitation	2 128,57	73,00	2 201,57			2 201,57
Investissement						
TOTAL	2 128,57	73,00	2 201,57			

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

DIT que le solde de 2 201,57 euros sera repris en recettes d'exploitation sur le budget 2021.

Vote

POUR : Le groupe de la Majorité, Le groupe de Mr Spanu, M. Rebbadj, M. M'Hamdi E

ABSTENTION de M. Bernex

7/ BUDGET PRINCIPAL DE PORT-DE-BOUC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Laurent BELSOLA

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux

VU les délibérations n°2021-01 du 9 février 2021 et n°2021-11 du 30 mars 2021 relatives au Débat d'Orientation Budgétaire 2021

VU l'avis de la commission des finances du 9 avril 2021

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2021 conformément à la maquette budgétaire ci-joint qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 228 197,47
SECTION D'INVESTISSEMENT	24 767 687,14
TOTAL	56 995 884,61

PRECISE que les crédits ont été votés par chapitre en section de fonctionnement et avec les chapitres « opérations d'équipements » en section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote

POUR : Le groupe de la majorité

ABSTENTION de l'opposition

8/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Réhila CADI

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux

VU les délibérations n°2021-01 du 9 février 2021 et n°2021-11 du 30 mars 2021 relatives au Débat d'Orientation Budgétaire 2021

VU l'avis de la commission des finances du 9 avril 2021.

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2021 conformément à la maquette budgétaire ci-joint qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION D'EXPLOITATION	984 617,40
SECTION D'INVESTISSEMENT	685 667,40
TOTAL	1 670 284,80

PRECISE que les crédits ont été votés par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote

POUR : Le groupe de la majorité
 ABSTENTION de l'opposition

9/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Christian TORRES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux

VU les délibérations n°2021-01 du 9 février 2021 et n°2021-11 du 30 mars 2021 relatives au Débat d'Orientation Budgétaire 2021

VU l'avis de la commission des finances du 9 avril 2021

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2021 conformément à la maquette budgétaire ci-joint qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION D'EXPLOITATION	360 479,27
SECTION D'INVESTISSEMENT	224 079,97
TOTAL	584 559,24

PRECISE que les crédits ont été votés par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote

POUR : Le groupe de la majorité
 ABSTENTION de l'opposition

10/ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT "LES HAUTS DE SAINT JEAN" – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Evelyne SANCHEZ

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux

VU les délibérations n°2021-01 du 9 février 2021 et n°2021-11 du 30 mars 2021 relatives au Débat d'Orientation Budgétaire 2021

VU l'avis de la commission des finances du 9 avril 2021

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2021 conformément à la maquette budgétaire ci-jointe qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	3 690 437,87
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	3 690 437,87
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	0,00
TOTAL RECETTES	3 690 437,87
TOTAL DEPENSES	3 690 437,87

PRECISE que les crédits ont été votés par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote

POUR : Le groupe de la majorité

ABSTENTION de l'opposition

11/ BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Houssine REHABI

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux

VU les délibérations n°2021-01 du 9 février 2021 et n°2021-11 du 30 mars 2021 relatives au Débat d'Orientation Budgétaire 2021

VU l'avis de la commission des finances du 9 avril 2021

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2021 conformément à la maquette budgétaire ci-joint qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION D'EXPLOITATION	4 201,57
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL	4 201,57

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote

POUR : Le groupe de la majorité, Messieurs M'Hamdi E et Rebbad, Madame Pepe
 ABSTENTION de Messieurs Spanu et Bernex

12/ VOTE DES TAUX

Rapporteur : Laurent BELSOLA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code Général des Impôts,
 Vu la loi des finances pour 2021,
 Vu l'article 16 de la loi des finances pour 2020, N°2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour les collectivités,
 Vu l'Etat n°1259 COM 2021 relatif aux notifications des taux d'imposition des taxes directes locales 2021,
 VU les délibérations n°2021-01 du 9 février 2021 et n°2021-11 du 30 mars 2021 relatives au Débat d'Orientation Budgétaire 2021
 Vu la commission des finances du 9 avril 2021,

Considérant les produits prévisionnels attendus,
 Considérant que la Commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages,

A compter de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressource est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 établi à 33,60 % sera majoré du taux départemental 2020 de 15,05 %. Par conséquent le nouveau taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 sera de 48,65 %.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

DECIDE le maintien des taux du foncier bâti et non bâti pour l'année 2021.

ARRETE les taux ainsi qu'il suit :

	Base d'imposition prévisionnelle 2021	Taux d'imposition 2021	Produits fiscaux attendus 2021
Taxe Foncière Bâti	15 288 000 €	48,65 %	7 437 612 €
Taxe Foncière Non Bâti	74 900 €	31,92 %	23 908 €
TOTAL			7 461 520

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document référent à ce dossier.

Vote

POUR : la Majorité,
ABSTENTION : Messieurs Rebbadj, M'Hamdi E. et Spanu
CONTRE : Madame Pepe et Monsieur Bernex

13/ VERSEMENT DESUBVENTIONS 2021 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A LA CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Magali GIORGETTI

VU les délibérations n°2021-01 du 9 février 2021 et n°2021-11 du 30 mars 2021 relatives au Débat d'Orientation Budgétaire 2021

VU la commission des finances du 9 avril 2021,

CONSIDERANT les besoins de subventions des structures suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale
- Caisse Des Ecoles

Le rapporteur présente à l'assemblée la liste des subventions pour 2021 :

Organisme	Montant
Centre Communal d'Action Sociale	70 000,00
Caisse Des Ecoles	165 000,00

Monsieur le Maire indique que les élu·e·s concerné·e·s ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

APPROUVE les montants des subventions 2021 au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse Des Ecoles conformément au tableau ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2021, chapitre 65,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote

POUR : la Majorité, : Messieurs Rebbadj, M'Hamdi E., Madame Pepe, Monsieur Spanu

ABSTENTION : Monsieur Bernex

14/ VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Rapporteur : Evelyne SANTORU-JOLY

Le rapporteur présente à l'assemblée la liste des subventions aux associations pour 2021 qui a été adressée à l'appui de la notice explicative.

Monsieur le Maire indique que les membres du conseil municipal, présidents des associations concernées, ne prennent pas part au vote.

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention doit être signée avec les associations qui reçoivent une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros.

VU la proposition de la commission des finances du 9 avril 2021,

VU le vote du budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

APPROUVE la liste des subventions aux associations 2021 telle qu'annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire et notamment à modifier et conclure les conventions de financement pour les associations percevant un montant total supérieur à 23 000 euros,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2021, chapitre 65,

Vote

POUR : la Majorité, : Messieurs Rebbadj, M'Hamdi E., Madame Pepe

ABSTENTION : Monsieur Bernex et Monsieur Spanu

Ainsi fait et délibéré à Port de Bouc, le 13 Avril 2021
Le Maire de Port de Bouc
Laurent BELSOLA
(Signé)

IV – QUESTIONS DIVERSES

Question diverse de Monsieur SPANU

Monsieur le Maire.- Monsieur Spanu vous m'avez posé une question la dernière fois :

« Monsieur le Maire, pouvez-vous me confirmer et expliquer avoir effectué un dépôt de plainte au nom de la Mairie dans le cadre d'une enquête interne demandée par la police nationale au sujet d'heures supplémentaires déclarées et présumées non effectuées par des membres de la police municipale ». C'est cela, je ne déforme pas votre question ?

M. SPANU.- C'est exactement cela.

Monsieur le Maire.- j'aimerais prendre le temps de vous répondre concernant la police municipale de notre ville.

Monsieur Spanu, dans votre expression qui a été envoyée le 7 avril, vous me demandez de confirmer et d'expliquer avoir effectué un dépôt de plainte au nom de la Mairie dans le cadre d'une enquête interne demandée par la police nationale au sujet d'heures supplémentaires déclarées et présumées non effectuées par des membres de la police municipale. Ce sont vos mots.

Vous savez que je pars du principe qu'il y a une présomption d'innocence et que ce n'est pas parce qu'on accuse qu'on est coupable, sinon c'est la loi du Talion.

J'ai été très étonné en découvrant votre question parce que vous comprenez bien que dans un Conseil Municipal les choses n'arrivent pas par un coup de baguette magique dans la police nationale, les accusations et les dénonciations ce sont eux qui les découvrent et il y a des gens derrière.

J'ai été très étonné en découvrant cette question qui est remplie d'approximations, d'erreurs, et relève d'une méconnaissance certaine de l'administration publique.

Je l'ai vu la dernière fois sur les compétences de la police municipale.

Tout d'abord, Monsieur Spanu, j'espère que vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des règles et des procédures au sein des collectivités territoriales. Selon les procédures administratives il appartient au premier magistrat de la ville, conformément à ses fonctions d'Officier de police judiciaire, de déterminer de l'opportunité d'un dépôt de plainte selon les conclusions d'une enquête administrative. Cette enquête étant en cours, je ne m'autorise pas aujourd'hui à en dire davantage.

Vous savez qu'on a la latitude dans les collectivités de faire des enquêtes, des audits, des contrôles de gestion, c'est la vie normale d'une collectivité.

En ce qui concerne l'enquête administrative qui n'est pas terminée, contrairement à ce que vous avancez, elle n'a pas été commandée par la police nationale mais relève d'une enquête interne que la majorité a voulu mener de son plein gré en tant qu'élus responsables et empreints de probité.

Dans la droite ligne de notre devoir d'élus, ayant été nommés par les habitants de cette ville l'année dernière pour notre sens de la solidarité, du commun, mais aussi de la transparence, nous remplissons notre rôle, nous engageons les procédures nécessaires et ne cautionnons aucune dérive au sein de nos services municipaux, si dérive il y a. En effet, en tant qu'élus de la République, dont vous faites partie, nous devons rappeler les cadres qui fondent notre démocratie, à savoir la présomption d'innocence et le fait qu'une accusation ne vaut pas culpabilité. Ce ne sont que les enquêtes qui déterminent les responsabilités des actes.

Enfin, je suis heureux que vous me posiez cette question car ainsi ma réponse évitera, j'en suis convaincu, de relayer des propos erronés.

Tout ce que je veux dire c'est que nous faisons régulièrement des contrôles de gestion, de régularité ; des dénonciations il y en a, je peux vous dire que j'en reçois quelques-unes sur mon bureau chaque semaine ; nous prenons les choses une par une, on regarde et on avance. Porter plainte, nous n'en sommes pas là, loin de là.

J'espère avoir répondu à votre question, l'audit est en cours.

M. SPANU.- Je vous remercie de la réponse. Au départ vous me dites que beaucoup de choses sont fausses, mais en fait une enquête est en cours ?

Monsieur le Maire.- Oui, je le confirme.

M. SPANU.- Sur un problème qui se pose depuis combien de temps ?

Monsieur le Maire.- Je n'ai pas encore le rapport d'enquête donc je n'ai pas encore la réponse.

M. SPANU.- Donc on aura des nouvelles plus tard ?

Monsieur le Maire.- Oui, dès que le rapport sera terminé.

M. SPANU.- Donc aujourd'hui vous dites que l'enquête interne n'est pas terminée ?

Monsieur le Maire.- C'est ce que je viens de vous dire.

M. SPANU.- Je l'entends.

Monsieur le Maire.- Je voudrais juste faire un rappel pour dire que la police municipale n'est pas compétente pour les fouilles sur personnes, les enquêtes judiciaires, les

investigations, les perquisitions, les contrôles routiers, mais la police nationale ou la gendarmerie.

M. SPANU.- Je voudrais juste apporter des précisions parce qu'il y a eu confusion au dernier Conseil Municipal.

J'ai dit et je maintiens qu'il y a des trafics de drogue au niveau de Port-de-Bouc, vous le savez, tout le monde le sait ; un livreur de Picard a été obligé d'ouvrir son camion parce qu'il était bloqué, je vous ai dit pourquoi n'envoyez-vous pas la police municipale, ne serait-ce que pour tourner. Bien évidemment, les droits de la police municipale sont inférieurs à ceux de la police nationale, mais si vous envoyez la police municipale tous les jours ça va calmer les gens. Je vous l'ai dit et je le maintiens, mettez-vous à la place des parents qui ont leurs enfants au milieu de tout cela. C'est sûr que si on a d'autres problèmes avec la police municipale... et je n'affirme rien d'ailleurs, tout ce qui est écrit ce n'est qu'au conditionnel... néanmoins, lorsque vous avez commencé à m'interpeller sur cette question-là vous m'avez dit « tous vos renseignements sont faux », mais en définitive une enquête est lancée au niveau de la police municipale et au niveau de certaines choses qui ont été faites ou pas, c'est l'avenir qui nous le dira. Je suis d'accord avec vous, la présomption d'innocence existe.

Monsieur le Maire.- Je crois vous l'avoir déjà dit mais je le répète, nous sommes dans les quartiers, certains y vivent, on y va régulièrement faire nos sources et amener nos enfants dans les écoles, la police municipale y passe, ce n'est pas dissuasif actuellement face à de tels dispositifs de drogue. Je vous invite à aller dans les quartiers, on y vit, on y est dedans, on sait de quoi on parle et on sait la dangerosité de ces trafics chez nous, mais hélas nous ne sommes pas les seuls. Nous sommes sur ce problème, mais nous n'avons pas tous les pouvoirs et toute la force que déploie actuellement l'Etat quand il est sur des trafics de drogue, mais ils y sont, ne vous inquiétez pas.

Question diverse de la majorité

M. DEPAGNE.- Monsieur le Maire, nous constatons que le gouvernement d'Emmanuel Macron multiplie actuellement les attaques envers les différentes strates du service public, je veux parler de la loi de transformation de la fonction publique, du projet Hercule qui concerne l'énergie, du Plan Ségur qui concerne la santé. Lors de derniers conseils municipaux, d'autres villes se sont engagées dans un combat contre l'État afin de protéger le service public et ses agents.

Pouvons-nous également conduire une réflexion et une prise de position en ce sens lors de notre prochain Conseil Municipal ?

Monsieur le Maire.- Merci, Marc. Tu as raison, on fera une délibération au prochain Conseil Municipal parce que dans la droite ligne de nos amis libéraux ils veulent transformer la fonction

publique, même la supprimer, enlever beaucoup de droits et d'avancements, et déplacer des agents de catégories comme s'ils étaient des cadres supérieurs qui avaient des logements, des voitures, etc. Ils confondent les advancements et ça ne correspond plus à la fonction publique que nous avons connue qui doit être neutre et qui doit servir les citoyens, on vient sur la fonction publique de carrière des Etats-Unis ou de l'Angleterre et nous y sommes totalement opposés. Donc nous ferons une délibération car nous sommes contre. Beaucoup de maires de Droite comme de Gauche s'opposent à cette loi de 2019 de la transformation de la fonction publique qui devrait normalement rentrer en vigueur d'ici la fin de l'année ou début de l'année prochaine. On s'y oppose vivement parce que c'est un recul des droits, un recul du service public, c'est un recul total de la société qu'on ne veut pas admettre pour l'ensemble de nos agents et pour les politiques qu'on devrait mettre en place.

Merci d'avoir posé cette question, on le fera pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 18 mai.

Je vous remercie, faites attention à vous, en espérant que nous pourrions retrouver une vie normale à partir du mois de mai. Merci et bonne soirée.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19H35

